

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....
RECLAMES.....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

AU SÉNAT

Quand la haute Assemblée eut nommé dans ses bureaux les membres de la Commission qu'elle chargeait d'étudier le projet de loi relatif à la Séparation, projet que la Chambre venait de lui envoyer, de nombreux organes progressistes et réactionnaires triomphèrent avec éclat. Il n'était pas malaisé de reconnaître que cette manifestation était plus bruyante que sincère. « Le Sénat, disaient-ils, va démolir l'œuvre de la Chambre et la preuve en est que M. Combes a été battu par deux voix dans son bureau... »

Car c'était là le motif de leur joie. Ces journaux feignaient d'ignorer pour la circonstance que les bureaux étant constitués par voie de tirage au sort, il pouvait très bien se former dans un ou deux d'entre eux une majorité réactionnaire en opposition de sentiments avec la majorité de l'Assemblée. C'est ce qui s'était produit pour le bureau dont faisaient partie MM. Combes et Lourttes — lequel, disons-le en passant, avait déclaré à ses collègues qu'il ne posait pas sa candidature. Nos confrères voulaient faire croire qu'il y avait là une double manifestation d'hostilité de la part du Sénat contre la séparation et contre M. Combes. Tout le monde sait bien pourtant que le Sénat est en grande majorité favorable à la Séparation, que M. Combes n'y a jamais rencontré la moindre opposition parmi les républicains.

D'ailleurs les journaux dont nous parlons n'avaient voulu voir que le bureau dont faisait partie M. Combes. En quoi, ils démontrent qu'ils attachaient plus d'importance à leurs désirs qu'à la réalité; car celui-là fut le seul à nommer des commissaires hostiles à la séparation.

Mais l'avis des autres bureaux dont ils ne tenaient pas compte valait bien quelque chose. Et l'événement l'a démontré.

La Commission a déjà terminé la première partie de sa tâche. En sept ou huit séances, elle a examiné le texte de la Chambre, elle a discuté les modifications qui lui étaient proposées. Elle les a successivement écartées pour adopter en fin de compte, le projet tel que les députés l'ont voté, par 11 voix contre 2. (Ces deux voix sont celles des commissaires nommés dans le bureau où M. Combes échoua. On voit que cette terrible victoire des adversaires de la loi n'a rien changé au résultat.) Et enfin la Commission a choisi comme rapporteur provisoire notre ami, M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, lequel est un des plus anciens et des plus fermes partisans de la séparation.

Ce vote de la Commission ne signifie pas, évidemment, que ses membres n'ont aucune objection à faire au projet voté par la Chambre. Il est même certain que si la loi avait été d'abord discutée au Sénat elle eût été en quelques points bien différente de celle que les députés ont élaboré — et l'on peut ajouter que ces différences n'auraient pas été favorables à l'Eglise! Mais les commissaires ont compris qu'il y a un intérêt supérieur à ce que le vote de la loi soit acquis avant la fin de l'année. Et leurs objections de détail sont tombées devant cette raison de principe.

Là-dessus, les mêmes journaux dont nous parlons tout à l'heure, oubliant leurs prédictions triomphales, ont traité la Commission sénatoriale tout comme si elle n'était composée que de M. Combes.

Le journal de M. Méline, la République Française, se montre violemment agressif.

« La Commission de la séparation, écrit-elle, uniquement préoccupée de se séparer elle-même, n'a rien étudié du tout, et s'est bornée à écouter la lecture du projet et à voter sans changement... Deux ou trois de ses membres ont essayé de remplir leur devoir de législateur; mais ils se sont heurtés à une con-

signe irrémédiable, à une façon de bloc qu'il n'a pas été possible d'ébranler... La guillotine, maniée d'une façon experte par l'ancien garde des sceaux de M. Combes, a fonctionné sans répit... Non seulement la loi de séparation n'est pas d'essence populaire, nationale, mais elle n'est même pas d'essence parlementaire... Elle a été voulue, préparée, en dehors du Parlement par les comités ou loges, et cyniquement, publiquement, les sénateurs ont obéi à cette obscure tyrannie... »

Voilà ce qu'on écrit sur un journal qui porte en manchette la mention « Léon Gambetta, fondateur ». Ah! s'il revenait celui-là!

Ainsi, cette loi qui pendant plus de quatre mois a été discutée à la Chambre, dont chaque phrase, chaque mot même a provoqué d'interminables controverses et de minutieuses explications, cette loi n'est pas d'essence parlementaire! Il faut être aveuglé par la passion pour émettre des affirmations aussi manifestement contraires à la réalité des faits. Dire qu'elle a été décidée en dehors du Parlement quand une majorité de plus de 100 députés s'est prononcée en sa faveur, c'est vouloir démontrer qu'il faut nuit en plein midi.

D'ailleurs, est-ce que le droit d'amendement ne reste pas aux sénateurs hostiles à la réforme; est-ce que la tribune ne leur est pas ouverte; est-ce que quelqu'un songe à leur interdire de s'opposer à son vote et de mener contre elle au Parlement et dans le pays la propagande la plus énergique qu'ils sauront organiser. Ils n'ont qu'à convertir leurs électeurs à leurs opinions, ils n'ont qu'à grouper autour d'eux une majorité et, ensuite, ils auront le droit et le pouvoir de légiférer comme il leur conviendra.

C'est ainsi que les choses se doivent passer dans un peuple libre et qui se gouverne lui-même. Toutes ces libertés, ils les doivent aux républicains, qu'ils tyrannisaient étant au pouvoir et tant qu'ils en jouiront ils ne leur sera pas permis de prétendre que leur droit est violé.

Emile LAPORTE.

Les troubles en Russie

A Nijni-Novgorod

Dans les ateliers Sormoro, sur les quais de débarquement, ainsi que sur le pont des vapeurs, les ouvriers et employés vaquent paisiblement à leurs occupations et manifestent ouvertement leur désir de résister aux agitateurs qui s'efforcent de provoquer des désordres et de jeter le trouble dans la foire.

Au sujet des désordres de la semaine dernière, il est établi qu'il n'y a pas eu de violences dirigées contre les israélites.

A l'heure actuelle, la tranquillité est complètement rétablie; il n'y a aucun motif de redouter de nouveaux désordres.

La foire s'anime peu à peu; on attend un nombre considérable de marchands venant de la Sibirie, de l'Asie centrale et de la Perse.

Les Révoltes du « Kiaz-Potemkine »
Le conseil de guerre de Sébastopol jugera le 7 août les rebelles du Kiaz Potemkine et du Pobiedonosseff. Ceux-ci sont détenus dans le port, à bord du transport Truth.

Le transport les conduira au quai, où s'élève le tribunal militaire.

La légation de Roumanie à Paris est chargée par son gouvernement de déclarer que l'information suivant laquelle le général Lahovary, ministre des affaires étrangères, préparerait un mémoire aux puissances sur l'attitude de la Roumanie dans l'affaire du Potemkine et les agissements russes en vue d'obtenir l'extradition des marins mutins, est dénuée de fondement. La reddition du Potemkine n'a soulevé aucune difficulté ultérieure, et la question doit être considérée com-

me définitivement close, à la satisfaction générale. Elle fut l'occasion d'un échange de paroles amicales entre le général Lahovary et le comte Lamsdorff, qui se félicita de l'heureuse solution intervenue entre les deux pays.

A la Cour de Russie

Lorsqu'une dame, à la Cour de Russie, fait allusion, dans la conversation, à quelque événement de la guerre, la princesse Galitzine s'approche et, en termes courtois, prie la dame de parler d'autre chose. Egalement, lorsqu'une dame, dans ses propos, touche à des faits de politique intérieure, tels que grèves, changements de ministères ou attentats anarchistes, la princesse Galitzine intervient et change l'entretien.

Il est défendu, en un mot, de parler de ce qui se passe au dehors et non moins de ce qui se passe au dedans.

Le soir de l'assassinat du grand duc Serge, un grand dîner devait avoir lieu, au maréchalat de la Cour, pour fêter un anniversaire quelconque de la famille impériale. Le dîner ne fut point décommandé. Les dames d'honneur, les hauts fonctionnaires y assistèrent au complet. On y parla théâtre, musique, chiffons, peinture, mais pas la moindre allusion ne fut faite à « l'incident » de Moscou. Au dessert, comme la conversation languissait un peu, la princesse Galitzine, s'oubliant, demanda à son voisin :

— A-t-on d'autres nouvelles?
— Des nouvelles de quoi, madame? fit l'interpellé, en roulant des yeux terribles.

LA BEAUTÉ DU SILENCE

Un philosophe américain — James Hunt, il est de l'Illinois, — prêche une ligue contre la parole. Il y a déjà tant de ligues en Amérique qu'une de plus ou de moins n'y surprend personne. Comme Napoléon 1^{er}, il a horreur des bavards. Et puisque les législateurs ne s'en sont pas occupés jusqu'ici, il demande qu'au silence de la loi, on substitue la loi du silence.

Il rappelle que les hommes vraiment grands ou considérés comme tels furent des silencieux, voire des taciturnes. Sans doute on ne peut méconnaître le génie des poètes dont la lyre vibre sans repos, mais Platon les bannissait déjà de sa République, et Platon était un sage. D'ailleurs tous les poètes ont quelque chose là. C'est Max Nordau qui le dit. Notre siècle, à l'égard de celui qui l'a précédé, a la passion des discours. Il est temps d'endiguer ce flot. Aggravant même les excès du verbe, nous multiplions les phonographes. Paix donc sur toute la ligne! s'écrie James Hunt. Que l'on coule les bouches si elles ne veulent pas se clore d'elles-mêmes, et qu'il n'y ait plus qu'un mot d'ordre: On ferme!

Ce Yankee nous semble être un Alceste égaré dans nos temps. Si on l'écoutait, il n'y aurait plus de Parlement possible, et Lasies lui-même ne pourrait plus rééditer ses rengaines.

MANŒUVRE SOLENNELLE

Sous nos yeux, écrit le Cri de Paris, le 14 juillet, un député présida à la manœuvre solennelle de la pompe du village. Huit pompiers, dont quatre gradés, et deux clairons dont un encore vêtu en civil, traînèrent la pompe toute neuve jusqu'à la grande place. Le député marchait en tête, ayant à côté de lui le drapeau, neuf également, porté par un caporal fourré qui avait tout à fait l'air d'un vieux de la vieille.

Les casques brillaient sous le soleil comme des éclairs, les épaulettes étaient du plus beau rouge, tous les ustensiles étaient soigneusement astiqués, et il n'y avait encore de plumets

que sur les casques. (Il n'était que quatre heures de l'après-midi). Devant une foule de près de cinquante personnes, la pompe fut mise en batterie en trois temps, les pompiers exécutèrent la manœuvre — à sec — pendant près de deux minutes, la pompe fut remise sur le chariot en quatre temps, le tout sans un accroc, sans une erreur de mouvement, avec une rectitude toute militaire.

Puis, député, clairons et drapeau en tête, la pompe et les pompiers regagnèrent le dépôt dans un ordre merveilleux. C'était à donner envie de voir éclater un incendie le soir même. Seulement... il y a un seulement... une rapide enquête m'apprit qu'il n'existait pas une prise d'eau dans tout le pays, pas un ruisseau, pas un puits capable d'alimenter la pompe.

Et le député prononça tout de même un discours pour encourager et féliciter les pompiers. Et le même jour, à la même heure, le même fait se passait dans des milliers de communes.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Une parole du Czar

En marge d'un télégramme dans lequel le clergé d'un district du cercle d'Arenbourg, au nom d'une population de 38.000 âmes, priait l'empereur de ne pas conclure une paix déshonorante, le souverain a mis l'annotation suivante: « Le peuple russe peut s'en remettre à moi. Jamais je ne conclurai une paix ignominieuse ou indigne du grand empire russe. »

Stessel relevé de son commandement
Le général Stessel est relevé du commandement du 3^e corps d'armée de Sibirie, tout en conservant sa qualité d'aide de camp général de l'empereur.

Un vif engagement

La cavalerie japonaise indépendante, qui était entrée à Rykoff le 27, évacua cette ville qu'elle trouvait peu favorable à une occupation. L'armée japonaise, voulant écraser les Russes avant qu'ils ne quittent les hauteurs situées à l'ouest de Rykoff, commença à avancer le 20 juillet.

L'avant-garde japonaise, ayant avec elle la cavalerie indépendante, exécuta la marche forcée, attaqua et délogea les Russes de l'extrémité nord de Rykoff, puis se précipita dans la ville. Après une mêlée confuse dans les rues, la ville entière de Rykoff passa aux mains des japonais. Il était huit heures et demie du matin.

Le corps principal russe, qui s'opposait à la colonne de droite japonaise, s'enfuit en désordre en prenant une route de traverse qui aboutit à Pareo. Un détachement japonais envoyé dans le sud, à midi, le 28, rencontra 800 fantassins russes à environ huit kilomètres de Rykoff; il tua 200 Russes et en fit 500 prisonniers.

L'armée russe qui était opposée à la colonne de droite des Japonais comprenait 3.000 fantassins, quatre canons, quatre mitrailleuses. Les pertes russes en homme et en matériel sont encore inconnues.

MOTS DE LA FIN

Vous faites beaucoup d'automobile? demanda à Crétinot un de ses amis.
— Enormément; je n'admets plus d'autre moyen de locomotion.
— Et vos chevaux?
— Ils se croisent les bras.

A l'office.
— Justine, faut bien faire attention, ma fille. Vous employez parfois dans votre langage, des mots par trop crus.
— Non! mais!... faudrait p'tête que je les fasse cuire?

A l'examen de géométrie, au lycée:
— Voulez-vous m'expliquer, mon ami, dit le professeur, ce que c'est qu'un cercle?
— Parfaitement, m'sieu; c'est un endroit où papa va se faire nettoyer tous les soirs.

INFORMATIONS

Elections législatives

BONNEVILLE

(Scrutin de ballottage)
Inscrits, 20.589. — Votants: 15.632.
MM. Favre, rad. soc... 8.936 voix (élu)
Perillat, national, 6.588

Il s'agissait de remplacer M. Chauvins, nommé sénateur.

**

AUXERRE

Inscrits, 16.357. — Votants, 11.041.
MM. Millau, radical soc. 3.908 voix.
Philippe, rad. soc. 3.470 —
Surugue, maire
d'Auxerre, rad. s. 3.047 —
Bulletins blancs ou nuls 554
(Il y a ballottage)

Il s'agissait de remplacer M. Bienvenu Martin, élu sénateur.

Une interpellation

Plusieurs journaux ayant annoncé que le chef de l'instituteur Bretin, frappé récemment de la censure avait interdit à cet instituteur de s'occuper de politique sous peine de révocation, M. Constans, député de l'Allier, a écrit à M. Bienvenu-Martin que si cette information était exacte, il l'interpellerait à la rentrée.

L'affaire Girard

L'affaire Girard vient d'être jugée par la Cour d'assises de Saint-Louis. M. Girard, qui, au moment où les faits qui lui sont aujourd'hui reprochés par la justice, était administrateur au Soudan, est poursuivi, on le sait, pour avoir fait mettre à mort l'interprète du cercle à la tête duquel il avait été placé.

D'après l'accusation qui pèse sur lui, M. Girard, en commettant ce crime, n'aurait eu d'autre but que d'empêcher son interprète de dévoiler ses agissements personnels, qu'il savait ne pas être d'une correction parfaite, et qui auraient pu lui attirer de sérieux désagréments de la part de ses chefs.

M. Girard a été condamné à cinq ans de réclusion.

Le Roi de Grèce en France

Le roi Georges, de Grèce, arrivera à Aix jeudi soir. Le souverain, qui voyagea dans le plus strict incognito, viendra vers la fin d'août passer quelques jours à Paris, comme il le fait chaque année, avant d'aller à Copenhague, où se trouvera réunie pendant le mois de septembre toute la famille du roi de Danemark. A son retour de Copenhague, Georges I^{er} repassera par Paris et y fera un séjour d'une quinzaine environ, au cours duquel il rendra visite au Président de la République et à M^{me} Loubet.

L'attentat contre le Sultan

Constantinople, 30 juillet.

L'emprisonnement de Réchad, frère du sultan et héritier présomptif de la couronne, a eu lieu parce qu'il était accusé d'avoir organisé l'attentat contre le sultan. Réchad dit maintenant avoir en sa possession des documents accablants pour Abd-ul-Hamid, sur la manière dont Mourad fut détrôné et emprisonné comme fou; il menace de publier ces documents si on ne le remet pas en liberté. La police a fait en vain tous ses efforts pour se procurer ces documents.

Petites Nouvelles

Le nom de Waldeck-Rousseau va être donné à l'un des nouveaux centres de colonisation de l'Algérie.

Une ville préhistorique vient d'être découverte au cours de fouilles opérées dans les environs de Breslau; on y a trouvé plusieurs cavernes contenant des armes en silex, plus de 5000 vases et ustensiles divers et 600 tonnes.

— On annonce la mort de M. Jules

Labiche, sénateur de la Manche; il appartenait au groupe de la Gauche démocratique. Il était né en 1823.

— M. Merlou, ministre des finances, a présidé à Saint-Sauveur la distribution des prix des écoles primaires communales.

— Un cas d'enfantement monstrueux vient de se produire. Une femme du peuple, après des souffrances très vives, a mis au monde une fillette ayant deux têtes, les épaules noires entièrement couvertes de poils, des pieds comme ceux des chevaux et des mains qui ne sont que des griffes. L'étrange créature est réclamée par le Musée anatomique de Naples.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Sabatier, dans la Dépêche.

Quand une nation européenne fonde une colonie, il y a grande chance pour que son essai profite aux autres nations plus qu'à elle-même. C'est pour l'Italie que nous avons conquis la Tunisie qui n'est, en réalité, qu'une colonie italienne gardée par l'armée française et administrée sous la responsabilité de la France. La province d'Oran est en train de devenir une colonie espagnole, colonie qui, du moins, ne procurera pas au pays du Cid les mécomptes de ses anciennes colonies d'Amérique. Les profits économiques présentent souvent une marche analogue. Le commerce de la Tunisie est beaucoup plus intense avec l'Italie qu'avec la France; et la prospérité actuelle des ports espagnols d'Alcanta et de Malaga est presque exclusivement due à leurs relations avec l'Algérie.

De M. Jaurès dans l'Humanité.

En vérité, les réactionnaires, les modérés, sont bien imprudents de prolonger contre les ouvriers grévistes de Longwy, contre les socialistes français ou italiens mêlés à la grève, la campagne de violence et de mensonge qu'ils mènent depuis plusieurs jours. Oui, ils sont bien imprudents. Car ils appellent l'attention du pays sur le fonctionnement de l'industrie de l'Est. Comment M. Méline a-t-il pu permettre qu'un de ses collaborateurs lançât contre les ouvriers italiens, contre les militants italiens, le cri odieux: « Balayez-moi ça »? M. Méline sait mieux que personne que les établissements métallurgiques où a éclaté la grève font partie de cette sorte de trust de la métallurgie qu'on appelle le comptoir de Longwy, et que celui-ci domine directement ou indirectement, les mines engagées dans le conflit.

Revue de la presse locale

Du Quercinois:

Je ne sais pas si notre pays s'est jamais trouvé dans une situation plus critique. On a pu éprouver des défaites. Mais voici que les ennemis de la France dictent leur volonté à notre pays, gouvernement notre pays ou dirigent le gouvernement, écartent les bons citoyens et font appel aux méchants, préparent en quelque sorte le désastre; cela, on ne l'a jamais vu.

Les événements de ces derniers jours seront-ils une leçon suffisante? Au prix de quelques humiliations on a pu éviter une guerre; mais un moment vient où les humiliations ne suffisent plus. Et alors c'est la fin de la nation.

CHRONIQUE LOCALE

Mérite agricole

Sont nommés dans l'ordre du mérite agricole, au grade d'officier.

MM. Latour (Auguste), agriculteur, à Labastide-Murat, membre de la Chambre consultative d'agriculture; récompensés dans les concours; chevalier du 29 juillet 1891.

Pradelle (Chales-Marie-Aimé) agriculteur à Lacapelle-Marival; création de mutuelles agricoles et préconisation de l'emploi des engrais chimiques; chevalier du 15 juillet 1899.

Au grade de chevalier:
MM. Castaing (Bernard) viticulteur à Loubressac;

Couaillac (Mathieu), propriétaire à Albas.
Deltiel (Calixte) cultivateur, maire de Fraissinet.
Girma (Eugène), agriculteur viticulteur, maire d'Arcambal; expert des tabacs.
Girma (Joseph) propriétaire, conservateur trésorier de la Société agricole du Lot à Cahors.
Godard (Auguste) commis des tabacs à Castelnau-Montrater.
Montet (Edouard) cultivateur, maire de Milhac.
Murat (Louis-Jean-Baptiste) brasseur agriculteur, maire de St-Céré.
Vayssières (Armand) propriétaire à Aynac.
Vernéjoul (Charles-Antoine-Adrien) viticulteur, maire de Cornac.
Nos félicitations à tous les promus.

Médaille d'honneur

Aux termes d'un arrêté du ministre de l'Agriculture, la médaille d'honneur agricole a été décernée à M. Clerc (Antoine), métayer chez M. Henras à Lhopitalet.

CAHORS

NOS DÉPÊCHES

LOTÉRIE DE LA PRESSE

(De notre correspondant)

Paris 1^{er} août, 10 h. 20 m.

Le 1^{er} tirage de la loterie de la Presse a eu lieu ce matin.

Le numéro 2.174, série 77 gagne un million.

Le numéro 14.108, série 40 gagne 200.000 fr.

Le numéro 14.652, série 18 gagne 100.000 fr.

100 numéros gagnent chacun 1.000 francs.

HAVAS.

RÉPONSES PRÉCISES

Le Réveil me met en cause au sujet des articles de mon rédacteur et ami Bonnet.

Je laisse à ce dernier toute latitude pour répondre comme il l'entendra aux attaques dont il est l'objet.

En ce qui me concerne, je ne me suis jamais dérobé et je n'ai pas l'intention de donner aujourd'hui cette satisfaction à l'organe de la rue des Tabacs.

Je n'éprouve du reste aucune difficulté à redresser ses erreurs... involontaires; mais je m'en tiendrai là n'ayant aucune disposition pour suivre mon contradicteur dans son langage décadent... et quintessencié! Sur ce point, je laisse le champ libre à mon adversaire, jusqu'au jour où il dépassera les bornes permises de l'injure!

Donc le Réveil m'a accusé :

1) D'avoir menti par son intermédiaire des affiches à un conseiller général.

2) D'avoir cherché à soulever un employé de la préfecture en lui offrant 20 fr.; ledit employé m'aurait craché son indignation à la face.

3) D'avoir sollicité le concours de M. Bergon et celui de mon excellent confrère Delpérier pour obtenir les travaux de la préfecture;

4) D'être titulaire de l'imprimerie du Quercinois.

Je réponds dans l'ordre aux accusations.

I
Je n'ai pas le moindre souvenir d'avoir menti au Réveil le plus petit travail. Grâce à mes relations à Paris et ailleurs, et à mon activité, — une fausse modestie serait ici déplacée — ma Maison n'a cessé de prospérer depuis que je suis à Cahors.

Je pris la suite du regretté M. Layton en avril 1897, avec un personnel de 27 ouvriers ou ouvrières.

Ce nombre n'a cessé de croître d'une façon continue et il est aujourd'hui de 95. Je dois à la vérité de déclarer que les travaux qui ont pu m'être fournis par l'imprimerie du Réveil ou même les travaux de Cahors ne sont pour rien dans ce résultat.

Mais mon confrère affirme qu'il a de moi une lettre sollicitieuse. Eh mon Dieu! qu'il la publie, nous la discuterons ensuite.

II

La seconde accusation serait plus grave. Certes, je suis bien convaincu qu'elle n'a trouvé que des incrédules chez tous ceux qui me connaissent. Ce n'est pas une raison pour que je ne la réduise à néant en quelques mots. Voici l'histoire.

Un employé de la Préfecture, dont je ne connaissais même pas le nom à cette époque, m'apporta au mois de février 1902 une annonce, — mon journal avait été désigné ce jour-là par le Secrétaire général.

Lorsque le mémoire eut été envoyé par mon comptable, je reçus (le 8 février), la visite du même employé qui me déclara que le mémoire comportait une erreur à mon préjudice. Mes confrères, le Réveil compris, facturèrent, me dit-il, les placards. Je le remerciai et sans la moindre arrière-pensée — puisque les travaux extraordinaires sont donnés aux imprimeries au gré du Préfet ou de son remplaçant, — sans la moindre arrière-pensée, dis-je, pensant aller au devant des désirs de l'employé, je lui abandonnai une partie du montant des placards qui m'étaient légitimement dus. — Cela nous arrive souvent, à Réveil, d'abandonner une partie du montant des annonces!

Les 20 francs non seulement ne furent pas refusés, mais ils furent acceptés avec force remerciements et rien ne me fut jeté à la face. Car si j'eusse admis un refus, je n'aurais pas accepté un outrage injustifié.

Donc les 20 francs furent acceptés, et la chose est notée sur mon livre de caisse à la date du 8 février 1902. — Je tiens mon livre à la disposition du Réveil.

Et l'employé en question fut si peu blessé, que le 5 décembre 1902, il me commandait 1000 programmes pour une fête. Je les lui offris, il les accepta.

Que le Réveil donne le nom de l'intéressé, si maladroitemment mis en cause, et je certifie bien que je ne serai pas démenti.

Quoi qu'il en soit, j'ai volontairement et sans arrière-pensée, fait sur une facture, une remise au payeur. La remise a été acceptée. C'est tout.

Que reste-t-il de l'insinuation du Réveil?

III

J'aurais sollicité le concours du Réveil pour obtenir les travaux de la Préfecture. Il s'agit ici des travaux donnés à l'adjudication et non plus des travaux cédés de gré à gré.

Le Directeur du Réveil parle de l'adjudication de 1900.

A toutes les adjudications les imprimeurs de Cahors se sont efforcés de s'entendre pour partager les 4 lots.

Jamais je n'ai pris l'initiative de cette entente et M. Delpérier affirmait avec moi, qu'en 1900 cette initiative fut prise par lui-même. Je déclarai à M. Delpérier que, pour lui, j'étais disposé à accepter TOUT CE

QU'ON VOUDRAIT. M. Delpérier certifiera le fait.

Des pourparlers furent engagés et les réunions eurent même lieu dans les bureaux du Réveil. L'entente ne put avoir lieu pour des raisons diverses et les imprimeurs de Cahors allèrent à l'adjudication en deux groupes.

Celui de M. le Directeur du Réveil ne fut pas favorisé. Voilà le fait brutal. Si le Directeur du Réveil possède cependant des lettres compromettantes de moi, qu'il les publie!

IV

Enfin le Réveil prétend que je suis titulaire de l'imprimerie du Quercinois!...

A l'adjudication des imprimés de 1904, M. Delpérier prit à nouveau l'initiative d'une entente.

Tous les imprimeurs de Cahors avec une unanimité touchante déclarèrent qu'ils acceptaient le principe de l'entente à condition que M. Bergon serait écarté : Je cite un fait, je n'apprécie pas!

(M. Delpérier seul aurait accepté la conciliation complète).

On m'offrit à ce moment de soumissionner pour tous les lots et de faire la répartition; si j'avais accepté, tous mes confrères seraient titulaires de ma Maison, d'après le raisonnement du Réveil.

Je n'acceptai pas, un lot fut attribué à chacun et une répartition des modèles a été faite.

Voilà. Je n'ai jamais demandé cette façon de procéder, qui ne sert nullement mes intérêts; si je m'étais uniquement préoccupé de ce point, j'aurais repoussé l'entente. J'ai accepté pour faire plaisir à mes confrères et en particulier à M. Delpérier.

Quoi qu'il en soit cette combinaison dans laquelle fut, à une autre époque, compris M. Bergon, serait trouvée excellente aujourd'hui encore par le Réveil, si son Directeur n'avait été écarté à l'unanimité!...

Ces explications fournies, en quoi suis-je titulaire du Quercinois, ou le Quercinois du Journal du Lot?...

Je crois avoir très victorieusement montré l'inanité des insinuations du Réveil. Si cela ne lui suffit pas, qu'il soit assuré que je ne fuirai pas la discussion.

Reste la question de mon désintéressement sur lequel le Réveil s'étend avec complaisance.

Il est toujours désagréable de parler de soi, mais si mon confrère tient à fixer le public sur ce point je lui propose la solution suivante :

Nous organiserons une réunion de tous les Syndicats ouvriers de Cahors;

Où encore de tous les ouvriers typographes syndiqués ou non de la ville.

Devant eux nous nous expliquerons et nous leur demanderons de dire quel est celui, de M. Bergon ou de moi, qui, tout en ayant le légitime souci de faire prospérer ses affaires, apporte, dans la mesure de ses forces et de ses moyens, une amélioration aussi grande que possible dans leur situation.

Et si le Réveil objectait que mes ouvriers à eux seuls font la majorité, je lui proposerais encore de réunir seulement les ouvriers de toutes les imprimeries, la mienne exceptée, mais les siens compris.

Ce n'est pas là une proposition fallacieuse, le Réveil ne prétendra pas que les ouvriers ne sont pas bons juges en matière de désintéressement.

M. Bergon accepte-t-il la proposition?

A. COUESLANT.

Bergonnades et grossièretés

Le sympathique à rebours Bergon, qui a toujours été et est considéré comme le « délégué » préfectoral, éructe durant deux colonnes les déjections d'un atrabilaire malpropre.

Pour une fois, il veut prouver qu'il porte culottes et que la pièce de cent sous n'est pas son dieu; mais il ne prouve rien : il injurie.

Et la hotte de saletés qui, de tous temps, par tout le monde, fut déversée sur son compte, il la ramasse à son tour, mais trop tard, pour la déverser sur nous.

Mais qui donc, nous demandait-on peut être assez pur, assez propre, assez digne pour se permettre de gratifier son prochain d'épithètes semblables?

C'est Bergon? Ah bien non, elle est raide, celle-là : lui, injurier de la sorte : mais il n'y a pas une expression qu'il lance qui ne lui soit attribuée dans le public : lui, parler de la sorte!

Eh oui, répondimes-nous : le Bergon a tous les toupets : seulement, remarquez bien il ne parle pas d'honneur!

Et en effet : ce directeur de journal prêt à toutes les besognes n'oublie pas que les réputations sont établies d'après les actes commis dans la vie; et le malheureux n'oublie pas qu'il y a des actes indignes, des indignités que rien ne peut laver.

Et d'abord que parle-t-il de parasite et de casserolat : solliciteur effréné, le rodaila, de tout temps à la Préfecture Jabotant sur Pierre et sur Paul, pour agripper tous les rogatons.

Il connaît beaucoup, ce Bergon, certain directeur de journal qui rapportait même des conversations tenues en sa présence et parfois chez lui. Car au surplus, au sujet des pourboires et des étrennes que l'on donne, est-ce que ce Bergon ne connaît pas un directeur qui au Parquet faillit compromettre la situation d'un petit employé.

Ce directeur demandait, bien avant la publication des annonces judiciaires la liste des dossiers entre les mains des avoués, et ce directeur écrivait à un ami pour le supplier de vouloir bien obliger l'exproprié à faire faire la publication dans son journal.

Le truc lassa et écoeura les intéressés et un d'entre eux porta plainte pour faire cesser ce commerce honteux : les dossiers, à dater de ce jour furent mis sous clé.

Combien donnait-il d'étrennes, ce directeur à qui préparait ainsi la besogne?

Bergon parle de crétin et de crétinisme et même de reconnaissance! Il nous raconte une certaine histoire de carte, de sollicitation qu'il ne nous déplaît pas de faire connaître, car elle montrera jusqu'où l'indignité peut aller dans l'insinuation; et elle montrera surtout que lorsqu'un homme en arrive à se servir de faits aussi stupides pour essayer de salir, cet homme-là ne doit pas être habitué à recevoir des sollicitations nombreuses et par suite ne doit pas jouir de cette considération que l'on a pour un directeur non méprisé.

Le 5 décembre 1895 partant pour Paris, un ami commun nous donna la carte de visite pour Bergon sur laquelle étaient écrits quelques mots dont voici le sens : « Prière à Bergon de recommander chaleureusement auprès de Paul Degouy le jeune Bonnet qui va à Paris pour trouver une occupation dans un journal. »

Bergon se gonfla, prit un air protecteur, nous demanda quelques renseignements et à notre stupéfaction, nous remit sa simple carte de visite!

pressé en entrant dans le jardin. Elle avait besoin d'air, besoin de solitude, besoin d'épancher ses larmes.

Oh! celui qu'elle haïssait, celui qui l'avait détournée de l'amour de Gontran, celui enfin qui lui arrachait le cœur, c'était le bourreau de sa famille l'infâme Thomas Rupert.

C'est sur celui-là qu'elle lançait en ce moment toutes ses malédictions.

Sur son passage elle trouva Suzanne. Elle allait passer sans lui parler, préoccupée de ses souffrances, lorsque la fermière lui dit :

— Mademoiselle! venez avec moi.

— Pourquoi cela?

— Affaire grave.

— Elles entrèrent dans les cuisines. Suzanne conta rapidement ce qu'elle avait vu, sa certitude de reconnaître Eustache et les soupçons au sujet de l'inconnu qui l'accompagnait.

Hélène, loin de se douter du piège tendu sous le château, n'écouta que ce qui avait trait à l'homme, qui était entré dans son sanctuaire, dans l'asile inviolé de ses ancêtres.

Une idée superstitieuse lui disait qu'elle tenait son ennemi, mais elle n'osait l'espérer; et, presque joyeuse, impatiente du moins, elle se dirigea vers le pavillon en recommandant à la fermière d'attendre.

— Si vous n'entendez aucun bruit insolite, dit-elle, ne venez pas et détournez

Car, il ne faudrait pas que la malveillance portât les tristes individus que sert Bergon à raconter que cette carte était un permis de circulation sur les chemins de fer : la générosité proverbiale du Rapiat du Réveil est trop connue; n'insistons pas.

Mais il faut un complément à ces explications franches : de retour de Paris, pendant près d'un an, nous avons collaboré — gratuitement, cela s'entend — au Réveil et jamais le généreux directeur ne nous offrit même le service gratuit de son journal dont nous payions bel et bien, 1 sou, chaque numéro.

Si ce sont là les os que nous avons rongés aussi bien que ceux que nous rongeâmes au Rappel Socialiste, nous comprenons alors combien le neurassthénique du Réveil a raison de parler de Boule de suif.

Mais ça ne suffit pas à Bergon : il déjecte l'expression de « bohème » : Eh oui, atrabilaire directeur prêt à toutes les combinaisons, la bohème a encore du bon : la vôtre du moins, car elle vous a donné des écus et pignons sur rue : eh bien vrai cette bohème là que vous avez commencée dans les culottes de de Blaviel et que vous avez continuée dans les vestons de de Vernant, ce n'est pas la nôtre.

Si, mendigot, nous avions eu l'âme assez vile pour accepter les rogatons et supporter les crachats; si exploitateur ou voleur, nous avions tripoté dans les adjudications : si sans conscience, nous avions fait gémir des exploités et des victimes, chair à profit, dont les imprécations furent des oraisons funèbres qui chatouillèrent désagréablement les oreilles de survivant, eh bien oui, nous pourrions dire peut-être : « nous avons cent mille francs comme un sou ».

Cela Bergon le dit aujourd'hui : qu'il s'en serve.

Mais non, la bohème que nous aimons, est faite de dignité, d'indépendance, de travail et d'honnêteté.

Ce n'est pas celle de ce Bergon qui s'il a cent mille francs comme un sou, devrait songer à des proches qui souffrent, car ceux-là n'ont pas cent mille francs : mais ce sont des travailleurs et des honnêtes.

Et puis quel est ce stupide reproche que le plumet du Réveil nous adresse au sujet des relations confraternelles que nous avons avec les autres journalistes?

Eh oui, c'est ainsi : où que nous nous trouvions, où que nous allions, nous n'avons jamais reçu encore l'affront de voir les mains tendues se retirer : eh oui, nous sympathisons; mais Bergon en serait-il jaloux? Certainement, car nous le demandons aux cadurciens, aux vieux comme aux jeunes, quelle est la main qui se tend vers lui, là, franchement? Quel est le confrère propre qui fréquente loyalement avec lui? Aucun : et qu'on ne se méprenne pas, ce n'est pas par haine, par jalousie politique, non, c'est parce que l'homme inspire de la répulsion. Les cadurciens du reste sont fixés.

C'est pourquoi tout le monde a été surpris d'entendre ce personnage parler de mentalité douteuse et avariée.

Qu'entend-il par là? Une mentalité douteuse et avariée serait, d'après l'explication qui nous a été donnée, le fait de l'individu qui permettrait, à côté de lui, chez lui, autour de lui, des situations bizarres, fausses et méprisables : ce serait le fait du personnage qui baptiserait de philanthropie ce qui n'est que complaisances obligées pour des services ou des usages dont on ne parle pas.

Ce n'est pas notre fait : nous n'avons pas cela ni autour, ni dehors, ni à côté, ni au dedans de nous.....

Alors qu'en pense-t-il Bergon? Et que pense le public? Le public, lui, a fait justice depuis longtemps : le public sait la rage, la haine, la jalousie qui rongent le foie, qui hantent le cerveau de l'ex-faubourien de Saint-Georges pour qui la pièce de 40 sous est la seule idole : et le public raconte mille exploits.

L'appréciation est dure, mais Bergon en a-t-il le mérite jamais un autre?

Est-ce que sa face chafoûine peut inspirer une sympathie? Est-ce que ses petits yeux cachés derrière un lorgnon mal assujéti sur un bec crochu se sont jamais ouverts à la lumière et ont regardé franchement? Le chat-huant n'aimerait plus l'obscurité alors : non c'est dans l'ombre des corridors et des couloirs d'office, c'est dans l'obscurité des petits cabinets où l'on tripote que de tels yeux s'ouvrent et dévoilent l'animalité d'une conscience sans scrupule et sans pudeur.

Il fut un temps où Bergon prétendait au monopole politique : le Réveil était son moyen ; mais le Journal du Lot a pris à son tour place, loyalement et les concours et les amis sont arrivés nombreux.

Le Réveil était de ce jour abandonné : la rage a mordu le foie de l'homme, la jalousie l'a rempli de bile. La haine en a découlé. Et le Réveil devint le rendez-vous de tous ceux qui travers desquels au moyen des rayons X on verrait un filet de fiel à la place du cerveau, et une pièce de cent sous à la place du cœur.

Qu'il injurie, aujourd'hui, il nous importe, les appréciations sont nettes sur l'un et sur l'autre, car chacun sait bien qu'un Bergon ne soutiendra jamais une comparaison, avec un homme même ordinaire et que surtout il ne prouvera le crétinisme d'un citoyen quelconque, pas plus qu'il ne prouvera jamais qu'il est lui-même un homme d'honneur.

LOUIS BONNET.

Ecoles normales

Voici, par ordre de mérite et par école, les noms des aspirants et aspirantes qui ont été définitivement reçus aux concours des Ecoles normales :

Aspirants : MM. Gasc, du cours complémentaire de Puy-l'Évêque ; Perret, de l'Ecole primaire supérieure de Martel ; Albugues, de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ; Crubiller, de l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré ; Courronet, de l'Ecole primaire supérieure de Luzech ; Couderc, de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ; Ruayre, de l'Ecole primaire supérieure de Luzech ; Lesstrade, de l'Ecole primaire supérieure de Martel ; David, de l'Ecole primaire supérieure de Luzech ; Gultard, de l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré ; Brugerolles, de Concorès ; Mailhol, du cours complémentaire de Castelnau ; Lacroix, de l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré.

Liste supplémentaire. — MM. Fontanel, de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ; Simbillé, de l'Ecole primaire supérieure de Martel ; Lamontagne, de l'Ecole primaire supérieure de Luzech ; Pradal, de l'Ecole supérieure de Luzech ; Louradour, de l'Ecole primaire supérieure de Martel ; Astruc, du cours complémentaire de Cahors.

Aspirantes : Mlles Julia Jernolles, du cours complémentaire de Souillac ; Vieillescazes, du cours complémentaire de Souillac ; Denise Morenas, de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ; Marie Mousset, de l'Ecole primaire d'Albas ; Hélène Monbrun, de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Ga-

— On n'a pas idée de ça ! Les convives revenaient, et le marquis, amené par Noémie, prit sa place. C'était le moment.

Cependant, le commandant et Rapinard s'étaient glissés vers la cave sans bruit. Ils entrèrent sans difficulté.

Le commandant, sûr de lui, alla dans la seconde cave, et fut arrêté par les tonneaux placés par Eustache.

— Tiens ! fit-il, qu'est-ce que c'est que cela ?

— Quoi donc ?

— Ces fûts n'étaient pas là ce matin.

— Peut-être les besoins du service ont-ils nécessité des changements.

— C'est possible. As-tu une allumette ?

— Parbleu ! un fumeur.

— Allume, alors.

Rapinard frotta une allumette sur son pantalon et éclaira la situation.

— Singulier ! fit le commandant.

— Qu'y a-t-il encore ?

— Le fût de bitter sur les tonneaux. Est-ce qu'il y a des amateurs à Champcuell ?

— Attends que j'allume mon rat.

Rapinard, était l'homme de la précaution. Il tira de sa poche un petit rouleau de cire et l'alluma.

Alors, les deux compères virent le fût les latas et la mèche.

— Eh ! eh ! fit le commandant.

(A suivre.)

FLETON DU « Journal du Lot » 150

LES

DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

TROISIÈME EPISODE

LA DAME AU MASQUE DE VELOURS

XVI

Sur un Volcan

— Oui, pour régler ? fit le banquier avec un sourire que l'autre ne vit pas.

— Sans doute.

— Je me retire donc et je m'enferme dans la musée.

— Moi je vais dans le parc passer l'heure qui nous sépare de la catastrophe

— Mais si l'on venait.

— Pas de danger, les domestiques ont monté tous les vins à l'office, ils ne viendront pas avant le dessert c'est-à-dire trop tard.

Et, comme ils étaient rentrés en cachette, les deux complices sortirent furtivement.

Durand ce temps là le no'aire lisait toujours le contract.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

Le commandant et son ami Rapinard, maintenant le capitaine Samuel, avaient abandonné la lecture du contrat et s'en étaient allés dévallant vers les caves.

Ils n'étaient pas les seuls qui quittaient leur haute société, Suzanne Chopin veillait, comme elle l'avait promis, et, fine, comme une femme doublée d'une paysanne, elle ne quittait pas de vue le faux Germain. Elle l'avait vu entrer dans la cave et derrière lui, elle avait vu se faufiler un autre monsieur. Le banquier grimé était difficile à reconnaître et d'ailleurs la fermière l'avait peu connu.

A l'affût elle les avait vus sortir. Eustache d'abord le banquier ensuite. Eustache était allé aussitôt dans les taillis là, elle ne pouvait le suivre elle pensait qu'il reviendrait. Et puis il fallait attendre l'autre, le banquier sortit à son tour regarda de tout côté puis ne voyant personne, traversa d'un pas calme indifférent l'espace qui séparait les communs du château du pavillon du musée. Là il regarda encore. Tout était calme Ah ! dame le notaire lisait toujours.

Il ouvrit donc la porte avec sa fausse clef et entra.

Quel est cet homme, se demanda Suzanne... cet homme qui entre dans la musée de famille dont Mademoiselle Hélène seule a la clef.

Que devait-elle faire.

A ce moment même Mademoiselle de Champcuell descendait le perron du cha-

teau.

Grande froide en apparence, elle allait gagner quelque lieu retiré où elle pourrait cacher sa douleur.

Elle venait de signer le contrat de sa sœur.

XVIII

Le Fût de Bitter

Noémie épousait Gontran. Elle l'avait voulu.

Mais son cœur, son grand et noble cœur, saignait. Oh ! si le comte de Chavenay avait pu lire dans l'âme de la pauvre Hélène !

Depuis qu'elle n'était plus aimée, elle aimait davantage. Elle se demandait comment elle ne lui criait pas :

— Tu ne vois pas que je meurs pour toi !

L'aurait-il entendue ! Non. Les charmes de Noémie étaient trop puissants sur lui, maintenant.

Noémie, cette enfant sans défense qui aimait saintement et grandement aussi, et qui était sa sœur.

Elle s'était sacrifiée, elle, Hélène, la sœur aimée, et elle ne devait pas revenir sur son sacrifice.

Elle souffrirait donc, elle mourrait au besoin, mais Noémie serait heureuse dans les bras de Gontran.

La faute de tout ceci était bien à quelqu'un.

C'est ce qu'elle se disait le cœur op-

ronne) ; Héliodine Destrel, de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ; Marie-Marthe Delbos, du cours complémentaire de Souillac ; Marie-Louise Carbonnières, du cours complémentaire de Souillac ; Julie Roques, de l'Ecole primaire supérieure d'Excideuil ; Marie-Julie Cadiergues, et Claudine Cadiergues, ex-aequo, de l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré ; Mathilde Tronche, du collège de Cahors ; Louise Gizard, de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ; Léontine Emont, de l'Ecole primaire supérieure de Saint-Céré ; Marie Segol, du collège de Cahors.

Liste supplémentaire : Mmes Marie Alis, de l'Ecole primaire supérieure de Montcuq ; Joséphine Conduché, du collège de Cahors ; Berthe Pradauda, de l'Ecole Sophie-Germain, de Paris.

Lycée Gambetta

Voici les résultats des baccalauréats pour la session 1905 :

Baccalauréat, première partie, latin-grec. — Reçus : Louis Bonnet, Auguste Correch (mention assez bien), François Galan, Charles Marant, Emile Bessière, admissible ; Jean Calvet, admissible ; Marcel Fauconnier, admissible ; Laurent Geima, admissible.

Baccalauréat, première partie, latin-langues vivantes. — Reçus : Georges Bladier, Philippe Delmas, Paul Linol, René Pechayrand.

Baccalauréat, première partie, latin-sciences. — Reçus : Louis Blanchés, Charles Cros, Daniel Decremps, Camille Gizard, Georges Gorse (mention assez bien), Eugène Mazélié, Charles Privat, Raymond Valat.

Baccalauréat, première partie, sciences-langues vivantes. — Reçus : Gabriel Feyret (mention assez bien), Hector Laval, Victor Mandelli, Gaston Simon, admissible.

Baccalauréat secondaire, deuxième partie, philosophie. — Reçus : Louis Durranc (mention assez bien), Georges Malbec, Jean Valat, Paul Camel, admissible ; Gaston Feu, admissible ; Charles Lansquenot, admissible ; Roger Ourcival, admissible.

Baccalauréat classique, deuxième partie, lettres-philosophie (ancien régime). — Reçus : Jean Boyer, René Perboyre, Ludovic Vinel, Albert Gout, admissible.

Baccalauréat secondaire, deuxième partie, mathématiques. — Reçus : Gaston Delcros, Marcel Lacan (mention assez bien), Marc Lacroix (mention assez bien), Marius Loudes (mention assez bien), Robert Soula-croup.

Baccalauréat classique, deuxième partie, lettres-mathématiques (ancien régime). — Reçu : Jean Lachaise ; Albert Griffoul, admissible.

Baccalauréat moderne, deuxième partie, lettres-philosophie (ancien régime). — Georges Chovel, admissible.

Cercle de la Jeunesse Républicaine Laïque

Les membres de la Jeunesse Républicaine Laïque sont priés de vouloir bien assister à la réunion générale qui aura lieu le mardi 1^{er} août, à 8 heures 1/2 très précises (Siège social, Mairie).

Ordre du jour :

Conférence par un camarade : Liberté d'enseignement.
Communications du Secrétaire.
Communications très importantes de la Commission de Contrôle.
Questions diverses.

Le Secrétaire.

N. B. — Présence indispensable.

Conférence

Une conférence aura lieu très prochainement à Cahors sous les auspices du syndicat des employés de commerce.

Le citoyen Henri Lucas, délégué de la Fédération nationale des employés traitera principalement du repos hebdomadaire et de la juridiction prud'homale.

Noyée

Dimanche soir, vers 6 heures, le corps d'une jeune fille de 16 ans, Y. G. élève du collège demeurant chez ses parents à Cahors, sur les quais, a été retiré du Lot en aval du Pont-Neuf.

La mort remontait au matin.

Lundi soir à cinq heures les obsèques ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de voisins et d'amis qui avaient tenu à donner à cette famille si cruellement éprouvée, une marque de leur douloureuse sympathie.

La mort de cette malheureuse enfant est attribuée à un accident dû à un accès de fièvre chaude. Nous adressons à la famille l'expression de nos sincères condoléances.

Grave accident

Hier soir vers 7 heures le nommé Larnaudie Etienne, âgé de 32 ans, journaliste demeurant rue des Trois Baudus, revenait à Cahors, lorsque sur la route de Toulouse, il rencontra un charretier, M. Andrieux conduisant une machine à battre.

Ce dernier invita Larnaudie à mon-

ter. En cours de route, par suite de la rupture de la clavette d'une des roues avant du camion, Larnaudie a été projeté violemment sur le sol et est tombé si malheureusement que les roues du lourd véhicule lui passèrent sur les deux jambes.

M. le docteur Valette appelé a constaté une blessure grave à la cuisse.

Larnaudie a été transporté à l'hospice où M. Valat lui a donné des soins.

L'état de Larnaudie est grave.

Tribunal correctionnel

Audience du 31 juillet 1905

PRESTATION DE SERMENT

Au début de l'audience le tribunal reçoit le serment de M. Contou Léopold plâtrier à Cahors, nommé temporairement au magasin des tabacs.

VAGABONDAGE ET MENDICITÉ

Le tribunal confirme le mandat de dépôt délivré contre le sieur Castalino Joseph, âgé de 31 ans, sujet italien, pour vagabondage et mendicité.

Pour le même délit le sieur Lescure, Antoine, âgé de 47 ans né à Salviac, sans domicile fixe est condamné à 20 jours de prison.

COLPORTAGE D'ALLUMETTES

La veuve Hirondele, demeurant à Artis, communes de Sénailac, inculpée de colportage d'allumettes de fraude, est condamnée par défaut à 100 fr. d'amende.

Musique de l'Union Fraternelle

PROGRAMME DES 3 ET 6 AOUT 1905

Allées Fénelon, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2

Montevideo, Trespailié.
Le Pré aux Clercs (Ouvert.), Hérold.
Pomone (Valse), Waldteufel.
Mireille (Fantaisie), Gounod.
Trictrac (Polka) Waldteufel.

Arrondissement de Cahors

Castelnaud-Montriat

Vol. — Sur une plainte portée hier à la gendarmerie par M. Dutil, propriétaire au Maillol, section de Saint-Aureil, au sujet d'un vol de gerbes de blé, la gendarmerie s'est transportée sur les lieux pour faire les constatations d'usage et assistée d'un délégué du maire a fait des perquisitions au domicile de plusieurs voisins.

Chez les époux Molinié il a été trouvé une partie des gerbes de blé dans une maison inoccupée par eux. Dans une grange située à Clavel, appartenant aux mêmes, le reste du blé et en plus de l'avoine qui avait été volée à M. Lauzeli, a été trouvé.

Les époux Molinié nient énergiquement être les auteurs de ce vol, prétendant être victimes de malveillance de la part de quelques voisins avec lesquels ils vivent en mauvaise intelligence.

Le blé et l'avoine ont été saisis pour être déposés au greffe du tribunal.

Espérons que la gendarmerie qui se livre à une enquête, finira par être assez heureuse pour mettre la main sur la bande qui infeste depuis déjà longtemps la section de Saint-Aureil.

Puy-l'Evêque

Succès scolaire. — Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune Sylvain Gasc, élève de notre cours complémentaire vient d'être reçu premier au concours d'admission à l'école normale de Cahors.

Ces succès nous permet de constater une fois de plus l'excellence de la méthode suivie par nos maîtres qui méritent bien la confiance des familles.

Saint-Géry

Accident mortel. — M. Marrou, ancien notaire à Cours, retiré dans sa propriété de Saint-Géry, s'est entravé dans une escarpolette disposée pour sa fille, et est tombé si rudement qu'il n'a pu se relever. On n'a pu ranimer le malheureux qui est mort dans les bras de ceux qui le soignaient.

Cazals

AVIS

M. Louis Vidille, gendre Dubert, nommé récemment receveur buraliste à Prayssac, se voyant dans l'impossibilité de gérer ses propriétés de Cazals, vu la distance qui l'en sépare, céderait volontiers quelques-uns de ces immeubles :

Maisons, vignes, prés, immeuble de la caserne de gendarmerie, loyer 1.510 fr. ; bail à courir : 14 ans.

La vente aurait lieu en bloc ou séparément, au gré des acquéreurs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Vidille, à Prayssac, ou à M. Alphonse Aubusson, agent d'affaires à Cazals, chargé de la vente.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Distribution de prix. — La distribution des prix aux élèves de notre collège communal ont eu lieu dimanche, à 2 heures du soir, dans la cour de l'établis-

sement, sous la présidence de M. de Andrieux, procureur de la République.

M. Laborde, professeur de seconde, a prononcé le discours d'usage. Il a développé son sujet : le Haut Quercy et l'Histoire de Figeac.

M. de Andrieux a prononcé une allocution éloquent sur l'évolution démocratique de l'éducation en France.

Ces deux discours ont été très chaleureusement applaudis par le nombreux auditoire.

Avant de passer à la lecture du palmarès, M. Jean, principal, a annoncé les brillants résultats obtenus pendant l'année scolaire 1904-1905.

Les deux sociétés musicales, l'harmonie, les *Artisans Réunis* et l'Orphéon, l'*Union Fraternelle*, ont réhaussé l'éclat de cette fête en organisant en exécutant les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Temponné par un train. — Le nommé Albert Agelou, âgé de 23 ans, du Bergonnet, commune de Capdenac-le-Haut, actuellement soldat au 23^e régiment d'artillerie, à Toulouse, était venu chez ses parents en permission de huit jours.

Dimanche, il passa la soirée à Figeac, dans un établissement du quartier des Carmes. Vers minuit, pour regagner son logis, il s'engagea dans le tunnel de la gare de Figeac, à Herbemol. Arrivé à environ 150 mètres avant de sortir du tunnel, il fut temponné par le train de voyageurs nouvellement créé. C'est hier matin que le garde-ligne, en tournée de surveillance, découvrit le cadavre de ce malheureux, qui portait des traces de coups au front et à la nuque.

Tribunal correctionnel. — Audience du 29 juillet :

Justin Piganoli, âgé de 50 ans, du Bourg, poursuivi à la requête de l'administration des contributions indirectes pour colportage d'allumettes de contrefaçon, est condamné à 300 francs d'amende. Le tribunal prononce, en outre, la confiscation de la marchandise saisie.

Emile Dumargue, âgé de 60 ans, de Fontenay-le-Comte (Vendée), chapelier, sans domicile fixe, inculpé de mendicité, est condamné à huit jours de prison.

Albert de Lavison, 28 ans de Nice (Alpes-Maritimes), employé de commerce, poursuivi pour vagabondage est condamné à dix jours de la même peine.

Jean Besse, âgé de 49 ans, de St-Saury (Cantal), inculpé de grivèlerie, est condamné à quinze jours de prison.

Victor Paramelle, 46 ans de Bagnac, est condamné à 16 francs d'amende, avec sursis, pour vols de fait.

Pierre Bex, 45 ans, et Eugénie Vermande, épouse Bex, 33 ans, de Labathude, sont poursuivis pour coups et blessures, Bex est relaxé et sa femme est condamnée à 25 francs d'amende avec sursis.

Flavie Gouget, veuve Cavanie, âgée de 61 ans, de Lacapelle-Marival, et Euphrasie Bizer, de Peyrevignes, comparant sous l'inculpation d'exercice illégal de l'art de l'accouchement. La veuve Cavanie est condamnée à 16 francs d'amende et Euphrasie Bizer à 100 francs. Toutes deux bénéficient de la loi de sursis.

Le tribunal prononce, en outre, une condamnation à 30 francs d'amende pour pêche en temps prohibé.

Concours de pouliches et de poulinières. — Nous rappelons aux nombreux éleveurs de la circonscription de Figeac, que le concours de pouliches et de poulinières, qui avait été primitivement fixé au mardi 8 août, à sept heures du matin, aura lieu le lundi 7 août, à trois heures du soir, sur le champ de foire.

Bretenoux

Suicide, enterrement civil. — On se souvient que dans la nuit du 3 juillet une tentative d'assassinat avait eu lieu sur la personne de M. Joseph Molin de Teyssieu.

La Justice de Figeac se transporta sur les lieux et ne put obtenir rien de positif, mais tout porte à croire qu'il n'y avait pas eu crime mais bien tentative de suicide ; ce qui le prouverait c'est que samedi 29 juillet, les voisins de M. de Teyssieu remarquaient que depuis deux ou trois jours ce dernier n'avait été vu et que les portes et les fenêtres étaient closes.

Sur ordre du Parquet de Figeac, le juge de paix fit ouvrir les portes et trouva M. de Teyssieu pendu dans une chambre.

Le suicide était parfaitement démontré par un testament laissé à un ami.

Dans ce testament, M. de Teyssieu demandait un enterrement civil et à être enterré dans son enclos.

Hier dimanche, malgré toutes sortes de péripéties suscitées par les cléricaux et le parti réactionnaire, les dernières volontés du mort ont été exécutées.

M. J. de Teyssieu a été enterré au milieu d'un grand nombre de libres citoyens et le nombre en aurait été plus grand si l'enterrement avait eu lieu à l'heure désignée.

M. J. de Teyssieu a été le premier à Bretenoux qui se soit fait enterrer civilement.

Nous espérons que son exemple portera ses fruits.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Coups et blessures. — Ces jours derniers, les nommés A... L..., âgé de 25 ans, cultivateur à Payrinhac, et A... F..., sieur de long à Gourdon, s'étant pris de querelle pour un motif des plus futiles, se sont portés des coups et fait des blessures réciproques.

Les gendarmes qui passaient par là sont intervenus et, après avoir séparé les deux adversaires, leur ont dressé procès-verbal.

Audiences de vacations. — Les vacances judiciaires du tribunal civil de Gourdon commenceront le 15 août.

Les audiences de vacations se tiendront les 26 août, 9 et 23 septembre, et le 7 octobre, jours de samedi, à 9 heures du matin.

Bibliographie

L'exode des campagnes vers les villes, la désertion des champs pour la fabrique, l'abandon des villages inquiètent tous ceux qui s'intéressent aux graves problèmes sociaux. Aussi *Mon Dimanche* a-t-il fait une œuvre véritablement utile et moralisatrice en publiant, dans son numéro de cette semaine, l'odyssée dramatique du jeune Breton qui, dégoûté de sa lande, vient battre le pavé de Paris dans l'espoir d'y trouver la fortune et n'y trouve, parmi une foule d'aventures, que déboires et misères !

Avec ce remarquable article, plus palpitant que le meilleur des contes, *Mon Dimanche*, fidèle à son principe d'instruire et d'amuser en même temps, publie une délicieuse fantaisie de Jules Renard :

Les poules

Un fort curieux article sur :
Le langage des oiseaux
Un charmant monologue d'Ed. Lemer-

cier :
Vingt-cinq ans d'apprentissage
Le portrait-charge du comédien **Albert Brasseur** avec une amusante fantaisie.

Brasseur Gogo et cocher.
Une délicieuse page de dessins en couleurs :

Une vache qui a de l'esprit
La suite des si curieux **Souvenirs inédits** de M. J.-A. Spoll, ancien secrétaire et ami d'Alexandre Dumas sur :

Le roi des romanciers
La Villégiature moins chère que chez soi (détails pratiques sur la vie aux bains de mer et sur les hôtels à 2 et 4 francs par jour).

Les rubriques de *Mon Dimanche*, si utiles :

Ce que dit le docteur ;
Ce que disent les juges ;
Comment on devient fonctionnaire ;

Le courrier littéraire etc., etc.
Un **grand concours** avec nombreux et superbes prix.

Une page spécialement consacrée aux enfants.
La suite du dramatique roman :

Le crime de Gramercy Park, traduit par J.-H. Rosny, avec un bref résumé permettant de suivre immédiatement l'action.

Plus de cinquante articles illustrés. Vingt pages sous couverture. Et tout cela moyennant **10 centimes** seulement.
Mon Dimanche paraît tous les vendredis.

Le Monde Illustré

13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2522 du 29 Juillet 1905

Belgique : Le soixante-quinzième anniversaire de l'indépendance. — Les fêtes jubilaires. — Arrivés du roi. — Le cortège historique. — Les géants et le cheval Bayard. — Le Char de l'Union.

Exposition de Liège : Le vieux Liège. Egypte et Soudan : Le domaine égyptien. Les Memnon. — Tombeaux des rois et des reines à Louqsor. — Submersion de Philé. — Le barrage. — Intérieur du Temple. — L'université musulmane au

Caire. — Types soudanais. — Becharis. — Revue à Omdurman. — Une place. — Premiers essais d'auto au Soudan. — Nouveau chemin de fer soudanais. — Sport soudanais. Footing.

Statues et Monuments : Monument de Dorian. — Statue de Jacques Cartier. La France pittoresque : Le Vivarais.

Paris : Les concours de conservatoire : chant et Opéra-Comique. Portraits (Nécrologie) : Henner. Beaux-Arts : Silène enchaîné de M. Emile Aubry, premier, second grand prix de Rome.

Théâtre : Le théâtre antique de la nature, à Champigny. — Une représentation de Sémiramis.

Nouvelle : Ma chambre, par le Barron de Maricourt (Illustration de Vaccari).

Échecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

LES ANNALES

POLITIQUES ET LITTÉRAIRES
DIRECTEUR : **ADOLPHE BRISSON**
SOMMAIRE DU 30 JUILLET 1905

Texte : Les Bourses de Voyage des « Annales ». A. B. — Notes de la semaine : La croix des comédiennes, Bonhomme Chrysale. — Etudes et Portraits : J.-J. Henner, Gabriel Séailles ; Le Village de J.-J. Henner, Adolphe Brisson. — Propos fantaisistes : La Chaire de beauté, Jules Claretie. — Echos de Paris, Sergines. — Le livre du jour : Les deux seurs, Paul Bourget. — Poésies : Fernand Gregh ; André Rivoire. — Musique : Concours du Conservatoire, Albert Dayrolles ; Tragédies et comédies, J. T. — Pages Oubliées : « Hortibus », Emile Pouillon ; Le village de Taine, Berthelot ; A mon chat, Hippolyte Taine. — Revue des livres : Le mois poétique, Auguste Dorchain. — Mouvement scientifique : Henri de Parville. — Un gentilhomme, roman, Albréric Chabrol.

Leçons pour « La Veillée » : Les Concours de conservatoire : « Mercelet » ; « Mariage Blanc » ; Les « Brinnyes » ; Pièces à réviser. M^{re} Gibou au Conservatoire. — Cours d'Espéranto, Comédie.

Gravures : Les concours du conservatoire : La salle de l'Opéra-Comique pendant une séance, croquis d'Henri Rudaux. — Le peintre Henner et son Œuvre : Portrait de Jean-Jacques Henner : « Pieta », « Lola », « Saint Jean-Baptiste », « Portrait d'enfant », la « Fontaine », le « Bon Samaritain », le « Christ au lineau », « Fabiola », le « Sommeil », par Jean-Jacques Henner.

Musique : Air d'« Alceste », de Gluck.

Abonnements :

FRANCE, ALGÈRE ET TUNISIE : 10 fr. par an.

UNION POSTALE : 12 francs 50 par an.

Envoi gratis d'un numéro spécimen sur demande affranchie adressée 15, rue Saint-Georges, Paris.

Bulletin Financier

La liquidation de fin de mois a été facilitée par l'abondance et par conséquent par le bon marché de l'argent mis à la disposition des acheteurs.

La tenue des cours est satisfaisante. Le 3/0/0 a passé de 99,40 à 99,47 ; on a coté 5 et 11 centimes de report.

Parmi les Sociétés de Crédit, le Comptoir National d'Escompte est à 679 ; le Crédit Foncier à 698 et le Crédit Lyonnais, 1119.

Pas d'affaire sur nos chemins ; le Lyon à 1367 a seul été coté à terme.

Le Suez reste à 4404 ; le Rio s'avance à 1673.

Les fonds étrangers sont fermes : l'Extérieure à 91,20 ; l'Italien 105,10 ; le Portugais, 67,90.

Le Russe Consolidé cote 87,95 ; le 3/0/0 1891 à 74,20.

Le Turc se traite à 90,35 ; la Banque Ottomane, 597.

En Banque, la St-Raphaël-Quinquina s'avance à 142 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

Relations rapides entre Paris et les stations thermales du centre

En sus des deux trains express qui desservent pendant toute l'année les stations thermales de Nérès, du Mont-Dore et de La Bourboule, la Compagnie d'Orléans vient de mettre en marche, pour toute la durée de l'été, deux nouveaux trains express spécialement destinés aux relations entre Paris et ces stations thermales.

Voici l'horaire de ces quatre trains :

ALLER			
Du 8 au 20 Juin	Du 1 ^{er} au 20 Sept.	Du 8 au 20 Juin	Du 1 ^{er} au 20 Sept.
Paris-Orléans	Orléans-Paris	Paris-Orléans	Orléans-Paris
dép. 8,56 m.	8,56 m.	8,16 s.	8,17 s.
arr. 2,34 s.	2,16 s.	3,54 m.	3,58 m.
Le Mans-Bercé... arr. 5,36 s.	5,17 s.	6,38 m.	6,38 m.
Le Mont-Dore... arr. 5,54 s.	5,35 s.	7, 2 m.	7, 2 m.

RETOUR			
Du 8 au 20 Juin	Du 1 ^{er} au 20 Sept.	Du 8 au 20 Juin	Du 1 ^{er} au 20 Sept.
Paris-Orléans	Orléans-Paris	Paris-Orléans	Orléans-Paris
dép. 1 s.	1,12 s.	8,15 s.	8,15 s.
Le Bourboule... dép. 1,18 s.	1,30 s.	8,82 s.	8,82 s.
Chamblet-Nérès... dép. 4,13 s.	4,19 s.	10,16 s.	10,16 s.
Paris-Orléans d'Orléans arr. 9,56 s.	9,57 s.	6,12 m.	6,12 m.

Un wagon-restaurant est attelé aux deux express de jour.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3/0/0.....cpt	99 50
Jouissance 1 ^{er} juil. 1905 tme	99 47
3/0/0 Am. der. an. 1903. cpt	99 28
3/0/0 Jouiss. 16 juil. 1905... tme	..
Banque de France.....cpt	3720 ..
Action nom. jouiss. 27 juin tme	..
Banque de Paris et Pays-B. cpt	1427 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil... tme	1425 ..
Crédit Foncier.....cpt	..
500 fr. t. p. jouiss. juil... tme	698 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1120 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars tme	1119 ..
Société générale. jouiss. avr. cpt	644 ..
Est.....cpt	956 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai... tme	..
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1367 ..
500 fr. t. p. jouiss. mai... tme	1367 ..
Midi.....cpt	1199 ..
500 fr. t. p. jouiss. juil... tme	..
Nord.....cpt	1770 ..
400 fr. t. p. jouiss. juil... tme	..
Orléans.....cpt	1487 ..
500 fr. t. p. jouiss. avr... tme	..
Ouest.....cpt	930 ..
500 fr. t. p. jouiss. avr... tme	..
Métropolit. 250 f. t. p. juil. tme	568 ..
Suez act. 500 f. t. p. juil. tme	4404 ..
— 5 ^e civile.....juil...cpt	3215 ..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	795 ..
Espag. extér. 40/0 juil... tme	91 20
Russe 4 0/0 1901.....juin cpt	88 50
— 3 0/0 1896..... mai cpt	7

Chemin de fer d'Orléans

**BILLETS D'ALLER ET RETOUR
A PRIX RÉDUITS**

La Bourboule, Le Mont-Dore, Chamblet-Néris, Royat, Vie-sur-Cère, Le Lioran et Cransac.

Pendant la Saison thermale, du 1^{er} Juin au 30 Septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau pour les stations thermales de La Bourboule, du Mont-Dore, de Chamblet-Néris, de Royat, de Vie-sur-Cère, du Lioran et de Cransac, des billets aller et retour à prix réduits dont la durée de validité est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10/0 du prix du billet.

SAISON THERMALE

La Bourboule, Le Mont-Dore, Royat, Néris-les-Bains, Evaux-les-Bains. A l'occasion de la saison thermale de 1905, la Compagnie du Chemin de fer d'Orléans a organisé un service direct de jour et de nuit, qui fonctionne du 5 Juin au 30 septembre inclus, par Vierzon, Montluçon et Eygurande, voie la plus directe et la plus rapide entre Paris et les stations thermales de La Bourboule et du Mont-Dore.

Ces trains comprennent des voitures de toutes classes et, habituellement, des wagons à lits-toilette, dans chaque sens du parcours.

La durée totale du trajet, est de 9 heures environ, à l'aller et au retour.

Prin des places de ou pour Paris (Trajet simple).

GARE	PARIS-ORLÉANS		PARIS-TOURNAI		PARIS-VALENTIGNEY		PARIS-REIMS		PARIS-CHATELAIN	
	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e	1 ^{re}	2 ^e
Paris	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paris-Orléans	10	15	10	15	10	15	10	15	10	15
Paris-Tournaï	15	20	15	20	15	20	15	20	15	20
Paris-Valentigney	20	25	20	25	20	25	20	25	20	25
Paris-Reims	25	30	25	30	25	30	25	30	25	30
Paris-Chatelain	30	35	30	35	30	35	30	35	30	35
Paris-Orléans	35	40	35	40	35	40	35	40	35	40
Paris-Tournaï	40	45	40	45	40	45	40	45	40	45
Paris-Valentigney	45	50	45	50	45	50	45	50	45	50
Paris-Reims	50	55	50	55	50	55	50	55	50	55
Paris-Chatelain	55	60	55	60	55	60	55	60	55	60
Paris-Orléans	60	65	60	65	60	65	60	65	60	65
Paris-Tournaï	65	70	65	70	65	70	65	70	65	70
Paris-Valentigney	70	75	70	75	70	75	70	75	70	75
Paris-Reims	75	80	75	80	75	80	75	80	75	80
Paris-Chatelain	80	85	80	85	80	85	80	85	80	85
Paris-Orléans	85	90	85	90	85	90	85	90	85	90
Paris-Tournaï	90	95	90	95	90	95	90	95	90	95
Paris-Valentigney	95	100	95	100	95	100	95	100	95	100
Paris-Reims	100	105	100	105	100	105	100	105	100	105
Paris-Chatelain	105	110	105	110	105	110	105	110	105	110
Paris-Orléans	110	115	110	115	110	115	110	115	110	115
Paris-Tournaï	115	120	115	120	115	120	115	120	115	120
Paris-Valentigney	120	125	120	125	120	125	120	125	120	125
Paris-Reims	125	130	125	130	125	130	125	130	125	130
Paris-Chatelain	130	135	130	135	130	135	130	135	130	135
Paris-Orléans	135	140	135	140	135	140	135	140	135	140
Paris-Tournaï	140	145	140	145	140	145	140	145	140	145
Paris-Valentigney	145	150	145	150	145	150	145	150	145	150
Paris-Reims	150	155	150	155	150	155	150	155	150	155
Paris-Chatelain	155	160	155	160	155	160	155	160	155	160
Paris-Orléans	160	165	160	165	160	165	160	165	160	165
Paris-Tournaï	165	170	165	170	165	170	165	170	165	170
Paris-Valentigney	170	175	170	175	170	175	170	175	170	175
Paris-Reims	175	180	175	180	175	180	175	180	175	180
Paris-Chatelain	180	185	180	185	180	185	180	185	180	185
Paris-Orléans	185	190	185	190	185	190	185	190	185	190
Paris-Tournaï	190	195	190	195	190	195	190	195	190	195
Paris-Valentigney	195	200	195	200	195	200	195	200	195	200
Paris-Reims	200	205	200	205	200	205	200	205	200	205
Paris-Chatelain	205	210	205	210	205	210	205	210	205	210
Paris-Orléans	210	215	210	215	210	215	210	215	210	215
Paris-Tournaï	215	220	215	220	215	220	215	220	215	220
Paris-Valentigney	220	225	220	225	220	225	220	225	220	225
Paris-Reims	225	230	225	230	225	230	225	230	225	230
Paris-Chatelain	230	235	230	235	230	235	230	235	230	235
Paris-Orléans	235	240	235	240	235	240	235	240	235	240
Paris-Tournaï	240	245	240	245	240	245	240	245	240	245
Paris-Valentigney	245	250	245	250	245	250	245	250	245	250
Paris-Reims	250	255	250	255	250	255	250	255	250	255
Paris-Chatelain	255	260	255	260	255	260	255	260	255	260
Paris-Orléans	260	265	260	265	260	265	260	265	260	265
Paris-Tournaï	265	270	265	270	265	270	265	270	265	270
Paris-Valentigney	270	275	270	275	270	275	270	275	270	275
Paris-Reims	275	280	275	280	275	280	275	280	275	280
Paris-Chatelain	280	285	280	285	280	285	280	285	280	285
Paris-Orléans	285	290	285	290	285	290	285	290	285	290
Paris-Tournaï	290	295	290	295	290	295	290	295	290	295
Paris-Valentigney	295	300	295	300	295	300	295	300	295	300
Paris-Reims	300	305	300	305	300	305	300	305	300	305
Paris-Chatelain	305	310	305	310	305	310	305	310	305	310
Paris-Orléans	310	315	310	315	310	315	310	315	310	315
Paris-Tournaï	315	320	315	320	315	320	315	320	315	320
Paris-Valentigney	320	325	320	325	320	325	320	325	320	325
Paris-Reims	325	330	325	330	325	330	325	330	325	330
Paris-Chatelain	330	335	330	335	330	335	330	335	330	335
Paris-Orléans	335	340	335	340	335	340	335	340	335	340
Paris-Tournaï	340	345	340	345	340	345	340	345	340	345
Paris-Valentigney	345	350	345	350	345	350	345	350	345	350
Paris-Reims	350	355	350	355	350	355	350	355	350	355
Paris-Chatelain	355	360	355	360	355	360	355	360	355	360
Paris-Orléans	360	365	360	365	360	365	360	365	360	365
Paris-Tournaï	365	370	365	370	365	370	365	370	365	370
Paris-Valentigney	370	375	370	375	370	375	370	375	370	375
Paris-Reims	375	380	375	380	375	380	375	380	375	380
Paris-Chatelain	380	385	380	385	380	385	380	385	380	385
Paris-Orléans	385	390	385	390	385	390	385	390	385	390
Paris-Tournaï	390	395	390	395	390	395	390	395	390	395
Paris-Valentigney	395	400	395	400	395	400	395	400	395	400
Paris-Reims	400	405	400	405	400	405	400	405	400	405
Paris-Chatelain	405	410	405	410	405	410	405	410	405	410
Paris-Orléans	410	415	410	415	410	415	410	415	410	415
Paris-Tournaï	415	420	415	420	415	420	415	420	415	420
Paris-Valentigney	420	425	420	425	420	425	420	425	420	425
Paris-Reims	425	430	425	430	425	430	425	430	425	430
Paris-Chatelain	430	435	430	435	430	435	430	435	430	435
Paris-Orléans	435	440	435	440	435	440	435	440	435	440
Paris-Tournaï	440	445	440	445	440	445	440	445	440	445
Paris-Valentigney	445	450	445	450	445	450	445	450	445	450
Paris-Reims	450	455	450	455	450	455	450	455	450	455
Paris-Chatelain	455	460	455	460	455	460	455	460	455	460
Paris-Orléans	460	465	460	465	460	465	460	465	460	465
Paris-Tournaï	465	470	465	470	465	470	465	470	465	470
Paris-Valentigney	470	475	470	475	470	475	470	475	470	475
Paris-Reims	475	480	475	480	475	480	475	480	475	480
Paris-Chatelain	480	485	480	485	480	485	480	485	480	485
Paris-Orléans	485	490	485	490	485	490	485	490	485	490
Paris-Tournaï	490	495	490	495	490	495	490	495	490	495
Paris-Valentigney	495	500	495	500	495	500	495	500	495	500
Paris-Reims	500	505	500	505	500	505	500	505	500	505
Paris-Chatelain	505	510	505	510	505	510	505	510	505	510
Paris-Orléans	510	515	510	515	510	515	510	515	510	515
Paris-Tournaï	515	520	515	520	515	520	515	520	515	520
Paris-Valentigney	520	525	520	525	520	525	520	525	520	525
Paris-Reims	525	530	525	530	525	530	525	530	525	530
Paris-Chatelain	530	535	530	535	530	535	530	535	530	535
Paris-Orléans	535	540	535	540	535	540	535	540	535	540
Paris-Tournaï	540	545	540	545	540	545</				